

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **vendredi, 3 décembre 2021, à 19 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents :

Ont motivé leur absence :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 novembre 2021

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de novembre 2021
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 30 novembre 2021
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 novembre 2021

3. Dossier mines

4. Rapport du maire

- 4.1 Fermeture du bureau pour le temps des Fêtes

5. Période de questions

Département de l'Administration

- 6.1 Annexe III-Correspondance
- 6.2 Adoption du taux d'intérêt – exercice financier 2022
- 6.3 Renouvellement de l'assurance collective
- 6.4 Offre de services-Deveau Avocats
- 6.5 Nomination d'un maire suppléant et substitut
- 6.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-01 sur la tarification de certains biens et services de la Municipalité de Duhamel
- 6.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-02 relatif l'ouverture des chemins
- 6.8 Adoption du Règlement 2021-08 relatif aux équipements, infrastructures et services municipaux
- 6.9 Renouvellement de PG solutions
- 6.10 Reddition de compte PPA-ES

6.11 Dépôt de l'audit de la Commission municipale- Budget et programme triennal des immobilisations
6.12 Affectation du surplus cumulé non affecté pour l'achat d'une clôture et d'une porte automatique au garage municipal

7. Département de la gestion des ressources humaines

7.1 Renouvellement contrat du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

8. Département de l'Hygiène du milieu

9. Département des Travaux publics

9.1 Compte-rendu du département

10. Département de la Sécurité publique

10.1 Compte-rendu du département

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

11.1 Compte-rendu annuel du département

11.2 Renouvellement du partenariat pour la poursuite du Programme de suivi de la qualité de l'eau à Duhamel

11.3 Nomination de membres au CCU

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

12.1 Protocole d'entente avec Raid Pulse 2022

13. Département de la promotion et développement économique

14. Département du service à la collectivité

14.1 Cotisation annuelle des adhésions aux organismes 2022

14.2 Nomination du représentant à la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau

14.3 Remerciement à la Fiducie Lauzon pour contribution à l'étude intégrée du lac Gagnon

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de la plénière

1. Ouverture de l'assemblée

2021-12-19962 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité à l'unanimité

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 19 h 40.

Adoptée.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-12-19963
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu à l'unanimité à l'unanimité

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

1.2 Lecture et adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 19 novembre 2021

2021-12-19964
Lecture et adoption du procès-verbal- séance ordinaire 19 novembre 2021

Il est résolu à l'unanimité à l'unanimité

QUE la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2021-12-19965
Adoption des comptes fournisseurs au 30 novembre 2021

Il est résolu à l'unanimité à l'unanimité

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 30 novembre 2021 pour un montant total de 133 620, 51 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 23547 à 23600
- Les paiements directs 500763 à 500785
- Les prélèvements 5665 à 5711

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

Adoptée.

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de novembre 2021

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de novembre 2021, pour une dépense totale de 51 344,00 \$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Julie Ricard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 novembre 2021

2021-12-19966 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 novembre 2021
--

Il est résolu à l'unanimité

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 30 novembre 2021 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée.

3. DOSSIER MINES

4. RAPPORT DU MAIRE

M. Pharand indique que les bureaux municipaux seront fermés pour le congé des Fêtes du 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclusivement.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance - assemblée du mois de décembre 2021 ».

6.2 Adoption du taux d'intérêt – exercice financier 2022

2021-12-19967 Adoption du taux d'intérêt- exercice financier 2022
--

Il est résolu à l'unanimité

QUE le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2022 soit maintenu à 15 % par année.
Adoptée.

6.3 Renouvellement de l'assurance collective

2021-12-19968

Renouvellement de l'assurance collective – Groupe Major

CONSIDÉRANT la proposition émise par Groupe Major pour le renouvellement de l'assurance collective pour l'année 2022 et la décision de la Municipalité de souscrire au taux 2022 négocié par Groupe Major ;

CONSIDÉRANT une augmentation globale des primes à 3,35% pour 2022 ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE Le contrat d'assurance collective avec Groupe Major soit renouvelé pour une durée d'un an avec l'augmentation globale des primes à 3,35%.

Adoptée.

6.4 Offre de services juridiques de Deveau Avocats Outaouais

2021-12-19969

Offres de services juridiques de Deveau Avocats Outaouais

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retenir les services professionnels d'avocats, notamment pour des opinions juridiques, des conseils en matière de gestion du personnel, de la rédaction législative, des contrats de travail, des politiques administratives et de la négociation;

CONSIDÉRANT l'offre du Cabinet Deveau Avocats Outaouais pour des services juridiques sous forme de mandat forfaitaire annuel à un coût annuel préférentiel prédéterminé, datée du 20 octobre 2021 ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de services du cabinet Deveau Avocats Outaouais pour un maximum de 50 heures par année pour un montant de 10 000 \$, avant taxes.

Adoptée.

6.5 Nomination du maire suppléant et substitut

2021-12-19970

Nomination du maire suppléant et substitut

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un maire suppléant et son substitut chaque année ;

Il est résolu à l'unanimité à l'unanimité

QUE Mme Marie-Céline Hébert soit nommée mairesse suppléante pour 2022 ;

QUE Monsieur Michel Longtin soit nommé maire suppléant- substitut en l'absence de madame Marie-Céline Hébert pour 2022 ;

QUE madame Marie-Céline Hébert et que monsieur Michel Longtin soient autorisés à participer au Conseil des maires de la MRC de Papineau en remplacement au besoin, de monsieur David Pharand, maire ;

Adoptée.

6.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-01 sur la tarification de certains biens et services de la Municipalité de Duhamel

AVIS DE MOTION est donné par M. Gilles Payer à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2022-01 relatif à la tarification pour le financement de certains biens et services de la Municipalité de Duhamel sera adopté à une séance ultérieure. Dans un même temps, le projet de règlement est déposé.

6.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-02 relatif à l'ouverture des chemins

AVIS DE MOTION est donné par Mme Denise Corneau à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2022-02 relatif à l'ouverture des chemins sera adopté à une séance ultérieure. Dans un même temps, le projet de règlement est déposé.

6.8 Adoption du règlement 2021-08 relatif à la tarification des équipements, infrastructures et services municipaux.

2021-12-19971

Règlement 2021-08 relatif à la tarification des équipements, infrastructures et services municipaux

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée ordinaire du 19 novembre 2021, du conseil de la municipalité de Duhamel.

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de combiner en un même règlement la tarification des équipements, des infrastructures et des services municipaux et administratifs dont l'annexe contenant le détail des tarifs pourra être modifiée par résolution ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le règlement suivant, portant le numéro «2021-08» et intitulé « Règlement de tarification des équipements, infrastructures et services municipaux » soit adopté et remplace le règlement «2021-01» intitulé « Tarification pour le financement de certains biens et services de la Municipalité de Duhamel »:

1 SPORTS ET LOISIRS

ARTICLE 1.1 APPLICATION

Les personnes de moins de 18 ans, les résidents et leurs invités bénéficient d'une gratuité pour la location d'une journée, à l'exception des équipements liés aux tubes et tubas qui ne se louent que pour une demi-journée. La tarification s'applique donc aux visiteurs non-résidents, âgés de plus de 18 ans.

Les utilisateurs qui veulent louer les items pour une plus longue période que celle mentionnée au précédent paragraphe seront assujettis à la tarification et aux modalités de location.

ARTICLE 1.2 TARIFICATION

- 2 \$/ Dossard
- 5 \$ / Une paire de raquette (cadenas inclus)
- 5 \$/ tube (incluant une veste de flottaison individuelle, sifflet et cadenas)
- 5 \$/ masque et tuba (incluant une veste de flottaison individuelle, sifflet et cadenas)

ARTICLE 1.3 MODALITÉS DE LOCATION

2.1 Le locateur signataire devra être âgé de 18 ans et plus

2.2 Le locateur signataire devra fournir une pièce d'identité avec photo et adresse (permis de conduire)

2.3 Le locateur signataire devra compléter le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques

2.4 Le locateur signataire, résident ou non qui ramènera le matériel en retard se verra facturé une location en sus

2.5 Le locateur signataire, résident ou non qui ne ramènera pas le matériel ou qui ramènera le matériel brisé ou dont l'usure ne sera pas normale selon l'usage prescrit sera facturé pour les dommages d'un montant pouvant aller jusqu'à :

- 5 \$/ sifflet
- 20 \$/ cadenas
- 25 \$/ dossard
- 50 \$ / casque
- 75 \$ / tuba
- 150 \$ /paire de raquette
- 150 \$ / tube
- 200 \$ / vélo enfant
- 500 \$ / vélo adulte

La totalité de la facture relative à la perte ou au bris d'un équipement devra être payée dans les 30 jours suivants la date de facturation.

2.1 SERVICES ADMINISTRATIFS OU MUNICIPAUX ET ARTICLES PROMOTIONNELS

ARTICLE 2.1 APPLICATION

Cette section s'applique à tous les visiteurs du centre administratif, résidents ou non ainsi que les bénéficiaires de services municipaux et utilisateurs des infrastructures municipales.

Un tarif particulier est prévu pour les organismes à but non lucratif ayant un siège social à Duhamel, tel qu'énoncé dans l'annexe A-Tableau de tarification.

ARTICLE 2.2- MÉDAILLONS DE CHIEN

Tout propriétaire de chien ayant domicile sur le territoire de la municipalité de Duhamel devra se procurer un médaillon pour son animal au bureau de la municipalité. Ce médaillon sera valide tant que l'animal appartiendra au propriétaire. Il est de la responsabilité du propriétaire de l'animal d'aviser la municipalité de tout changement.

Tout propriétaire de chien séjournant sur le territoire de Duhamel durant plus de 15 jours consécutifs à l'intérieur des limites de la Municipalité devra se procurer un médaillon au tarif énoncé dans l'annexe A-Tableau de tarification.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur à partir de son adoption.

Adoptée.

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale

6.9 Renouvellement du contrat PG Solutions et autorisation de paiement

2021-12-19972

Renouvellement du contrat de PG Solutions et autorisation de paiement

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent le paiement de 23 136 \$ plus les taxes applicables pour le renouvellement du contrat de PG Solutions pour l'année 2022.

Adoptée.

6.10 Programme d'aide à la voirie locale - Volet projet particulier d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux

2021-12-19973

**Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration
Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
Dossier n° 00030876-1 - 80135 (07) - 2021-04-21-32**

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Marie-Céline Hébert, appuyée par M. Raymond Bisson, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Duhamel approuve les dépenses d'un montant de 36 423,69 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

6.11 Dépôt de l'audit de la Commission municipale du Québec- Budget et programme triennal

Les résultats d'audit de la Commission municipale du Québec relatif au Budget et programme triennal d'immobilisation pour l'exercice financier 2021 sont déposés au Conseil, séance tenante.

6.12 Affectation du surplus cumulé non affecté pour l'achat d'une clôture et d'une porte automatique au garage municipal

2021-12-19974

Affectation du surplus cumulé non affecté pour l'achat de la clôture et de la porte automatique au garage municipal

CONSIDÉRANT l'achat et l'installation d'une clôture et d'une porte automatique pour la protection de l'équipement et de la machinerie au garage municipal a été réalisé;

CONSIDÉRANT une dépense nette au montant de 33 296,55 \$;

Il est résolu à l'unanimité

QUE la dépense nette au montant de 33 296,55\$ soit financée par le surplus cumulé non affecté provenant du poste de grand-livre 59-11000-000.

Adoptée.

7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Renouvellement du contrat du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

2021-12-19975

Renouvellement du contrat du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu

CONSIDÉRANT QUE le contrat du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu vient à échéance en décembre 2021

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent le renouvellement des contrats au 1^{er} janvier 2022 pour le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu, pour une période d'un an ;

QUE les membres du conseil autorisent M. David Pharand, maire et Mme. Julie Ricard, directrice générale, à signer le contrat de M. Nicolas Larose au poste de directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

Adoptée.

8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte-rendu du département

Monsieur M. Michel Longtin présente le rapport du département des travaux publics.

10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte-rendu du département

Monsieur Michel Longtin présente le compte-rendu du département des incendies

11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Compte-rendu du département

Monsieur M. Noël Picard et Mme Marie-Céline Hébert présentent les rapports du département de l'urbanisme et de l'environnement.

11.2 Renouvellement du partenariat pour la poursuite du Programme de suivi de la qualité de l'eau à Duhamel

2021-12-19976

Renouvellement du partenariat pour la poursuite du Programme de suivi de la qualité de l'eau à Duhamel

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, Duhamel est partenaire du projet de suivi de la qualité de l'eau, en échantillonnant la rivière Preston, la rivière Petite-Nation, le ruisseau Doré et le ruisseau Iroquois avec l'OBV RPNS;

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre 2021, l'OBV RPNS a déposé une offre de services à l'effet que la municipalité renouvelle son partenariat dans la poursuite du Programme de suivi de la qualité de l'eau à Duhamel, ce qui comporte comme services la coordination du projet, le transport des échantillons jusqu'au laboratoire, les analyses, la mise à jour mensuelle des résultats ainsi que la production d'un rapport annuel par l'OBV RPNS

Il est résolu à l'unanimité à l'unanimité

QUE les membres du conseil acceptent l'offre de services de l'OBV RPNS renouvelle leur partenariat pour le suivi de la qualité de l'eau pour un montant de 3 992 \$ avant taxes.

Adoptée.

11.3 Nomination de membres au CCU

2021-12-19977

Nomination de membres au CCU

CONSIDÉRANT le départ d'un membre, Mme Manon carrière, ainsi que le décès soudain du vice-président, M. Luc Levasseur ;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de M. Jacques Bisson et de Mme Elsa Dussault à titre de membres citoyens ;

Il est résolu à l'unanimité à l'unanimité

QUE les membres du Conseil nomment M. Jacques Bisson pour un mandat de deux ans et Mme Elsa Dussault pour un mandat d'un an à titre de membres au CCU;

Adoptée.

12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12.1 Compte-rendu du département

Mme Denise Corneau présente le compte-rendu du département des loisirs.

12.2 Protocole d'entente avec Raid Pulse

2021-12-19978

Protocole d'entente avec Raid Pulse

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les organisateurs de la course d'aventure Raid Pulse de réitérer l'événement sur le territoire de Duhamel en juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement d'envergure où les participants devront s'exercer dans trois disciplines, soit le trekking, le canotage et le vélo de montagne assure une visibilité intéressante au plan touristique et événementiel à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation d'un tel événement nécessite un partenariat entre les organisateurs et la Municipalité notamment en matière de fourniture de locaux, de bénévoles, de droits d'accès ainsi qu'une commandite ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent Mme Julie Ricard, directrice générale et M. David Pharand, maire à signer un protocole d'entente avec les organisateurs de la course d'aventure Raid Pulse pour 2022.

Adoptée.

13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

14.1 Cotisation annuelle des adhésions aux organismes 2022

2021-12-19979

Cotisation annuelle des adhésions aux organismes 2022

CONSIDÉRANT les renouvellements des cotisation annuelles des organismes ci-dessous à savoir :

UMQ

COMBEQ

ADMQ

FQM

ASSOCIATION DES CHEFS

TOURISME OUTAOUAIS

QUÉBEC MUNICIPAL

SOCIÉTÉ DES ATTRACTIONS DU QUÉBEC

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHÉ

CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU

LOISIRS SPORTS OUTAOUAIS

FLEURONS DU QUÉBEC

OBV RPNS

CROIX-ROUGE CANADIENNE

CHAMBRE DE COMMERCE VALLÉE DE LA PETITE-NATION

MUTUELLE SST

CREDDO
RANDO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de chacune des demandes ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil autorise le paiement des cotisations précitées pour l'exercice 2022.

Adoptée.

14.3 Nomination du représentant à la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau

2021-12-19980

Nomination du représentant à la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau

Il est résolu à l'unanimité

QUE M. Gilles Payer soit nommé représentant municipal à siéger au comité de la Corporation de Transports adapté et collectif de Papineau (CTACP) pour l'année 2022.

Adoptée.

14.4 Remerciements à la Fiducie Lauzon pour contribution à l'étude intégrée du lac Gagnon

2021-12-19981

Remerciements à la Fiducie Lauzon pour contribution à l'étude intégrée du lac Gagnon

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil remercient la Fiducie Lauzon pour sa contribution à la santé des lacs du territoire de Duhamel par le biais de leur participation financière à l'étude intégrée du lac Gagnon par l'OBV RPNS.

Adoptée.

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-12-19982 Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée à 20 h 17.

Adoptée.

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et sec. -trés.